



ELECTION DES MEMBRES DE LA DELEGATION DE LA LIGUE A L'ASSEMBLEE FEDERALE

APPEL A CANDIDATURE

En application des dispositions des articles 10 et 11 des [Statuts de la F.F.F.](#) et 20.1 des [Statuts de la L.P.I.F.F.](#), les représentants des clubs se réunissent dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale afin d'élire la délégation représentant les clubs à statut amateur appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Football.

Dans cette perspective, l'élection des membres de la délégation de la Ligue à l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 05 Octobre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 10.2 des Statuts de la F.F.F., la délégation de la Ligue de Paris Ile-de-France se compose de la façon suivante :

- le Président de la Ligue, ou son suppléant (membre du Bureau de la Ligue),
- le Président Délégué de la Ligue, ou son suppléant (membre du Bureau de la Ligue),
- le Président de chaque District, ou son suppléant (membre du Bureau du District),
- 6 délégués des clubs à statut amateur, ou leurs suppléants,
- un délégué des clubs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres, ou son suppléant.

Les membres de la délégation de la Ligue sont élus pour la durée du mandat du Comité de Direction qui sera élu lors de l'Assemblée Générale du 05 Octobre 2024, à l'exception des délégués des clubs à statut amateur (délégués par tranche de 50 000 licences) qui sont élus uniquement pour la saison 2024/2025.

Pour être candidat, il convient de remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 10 des Statuts de la L.P.I.F.F..

Par exception aux dispositions de l'article susmentionné, les personnes candidates à cette élection peuvent adresser leur candidature avant d'avoir acquis la qualité leur permettant de satisfaire aux conditions d'éligibilité prévues à l'article 10.2 des Statuts de la F.F.F..

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée.

La déclaration de candidature (cf. modèle) doit être adressée à la Ligue (5 Place de Valois 75041 PARIS Cedex 01), par courrier recommandé avec accusé de réception, 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 05 Septembre 2024 (cachet de la Poste faisant foi) - Indiquer la mention suivante sur l'enveloppe : « *Election de la délégation de la Ligue* ».

Il devra être adressé un pli par candidat (par candidat, on entend le binôme titulaire/suppléant).